

L'Union des Sociétés de tir de Lausanne et environs (USTL) a été fondée le 18 février 1920 dans le but de représenter l'ensemble des tireurs de Lausanne et des communes avoisinantes auprès des Autorités civiles et militaires, de collaborer avec le Service des sports de la Ville de Lausanne dans la gestion des installations de tir communales et d'organiser des manifestations de tir.

Actuellement l'Union regroupe 28 sociétés pratiquant le tir dans une ou plusieurs des disciplines suivantes: armes longues à 300 mètres et à 50 m, armes de poing à 25 et 50 m et armes à air comprimé à 10 m (pistolet et fusil). Le centre de tir sportif de Vernand héberge les installations à 300, 50 et 25 m. Il est ouvert de mars à octobre. Le petit stand à 10 m de Prilly remplace provisoirement la halle sportive de Malley en attendant une solution mieux adaptée aux besoins.

Les organes de l'USTL sont l'Assemblée des délégués, pouvoir suprême se réunissant une fois par année, le comité de 6 à 8 membres formé de représentants des sociétés affiliées et la commission de vérification des comptes.

La période administrative est l'année civile. L'assemblée des délégués a lieu chaque année au début du mois de mars. Elle approuve les rapports du comité et les comptes, fixe les tarifs et les cotisations; elle élit les membres du comité et les vérificateurs des comptes.

En début de saison, le comité établit le tableau de réservation des cibles en collaboration avec les sociétés affiliées et plusieurs associations, telles que la Société Vaudoise des Carabiniers et tir de match (SVC),

la Société Vaudoise des Tireurs Sportifs (SVTS), l'Association Cantonale Vaudoise des Tireurs Vétérans (ACVTV), ainsi qu'en fonction des éventuelles compétitions régionales, cantonales ou nationales devant se dérouler à Vernand.

Le comité établit également le tableau des journées de tirs militaires à 300 et à 25 m en assurant une répartition équitable de ces journées entre les sociétés intéressées.

En plus des réservations effectuées par les sociétés de tir, les membres des sociétés de tir affiliées à la Société Vaudoise des Carabiniers peuvent louer les installations pour des entraînements individuels. Ils doivent pour cela s'adresser au chef de stand qui attribue les cibles disponibles et facture les locations selon un barème de tarifs fixé par la Commune de Lausanne.

Le centre de tir sportif de Vernand est ouvert de mars à octobre, les après-midis du mardi au vendredi, ainsi que le samedi, matin et après-midi, sauf avis contraires.

Les modifications de réservations existantes et les nouvelles réservations doivent être annoncées à Monsieur Vincent Fleury, chef de stand, directement sur place, par téléphone au 021 315 49 71 ou par courriel à l'adresse ctsv@lausanne.ch.

Composition du comité USTL

Président: Gilbert Friedli

Vice-président: Gérald Comte

Intendance: Françoise Métraux

Trésorière: Martine Comte

Délégué 300 m: Gérald Comte

Délégué pistolet 10/25/50 m: François Barrat

Délégué carabine 50 m: André Divorne

Tâches spéciales : Yves Sarteur

La correspondance est à envoyer à l'adresse suivante

Union des Sociétés de tir de Lausanne et environs

c/o Gilbert Friedli, Fau-Blanc 26, 1009 Pully

Prière de consulter le site www.ustl.ch pour plus d'informations.